



Transition énergétique : il est urgent d'agir !

Publié

10 Juin 2022

Longueur

🕒 3 minute(s) de lecture

2% : c'est la contribution des énergies renouvelables au système énergétique mondial aujourd'hui – contre 82% pour les énergies fossiles.

Depuis la signature de l'Accord de Paris entré en vigueur en 2016, les politiques énergétiques française et européenne ne semblent jusqu'ici pas être à la hauteur de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, qui impliquerait que la part des énergies renouvelables dans le système énergétique mondial atteigne au minimum 25%. Le dernier volet du rapport de la GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) conclut d'ailleurs qu'au rythme actuel, nous devrions avoir épuisé notre quota de gaz à effet de serre d'ici 2028/2030.

Cependant, il est encore possible de changer la donne, mais à une seule condition :

agir maintenant.

Le financement est l'un des acteurs clés de la transition énergétique. Mais les défis posés par le changement climatique requièrent un investissement plus inclusif : allouer des capitaux aux sociétés exemplaires et aux acteurs de l'industrie des énergies renouvelables forment une première partie de la solution, mais il est nécessaire d'aller plus loin.

Notre contribution à la transition énergétique



Face à ce problème, nous avons développé chez Carmignac une approche articulée autour de trois piliers visant à investir dans les acteurs les plus vertueux ainsi que dans les entreprises qui pourraient avoir, selon nous, le plus d'impact.

Nous investissons ainsi non seulement dans **les fournisseurs d'énergies vertes** mais aussi dans **les sociétés jouant un rôle clé dans la transition énergétique**, celles qui font partie des émetteurs de CO2 mais qui auront à terme un rôle très important dans la décarbonisation de l'économie en transformant leurs activités. En effet, nous souhaitons avoir un réel impact en incitant ces acteurs majeurs à réduire leurs émissions de carbone à travers notre engagement et le dialogue que nous menons avec eux. Enfin, nous finançons les industries apportant des solutions innovantes qui permettent d'avoir un impact indirect dans la réduction de CO2 (sociétés d'isolation de bâtiments, économies circulaires...).

Fournisseurs d'énergies vertes

(Mobilité verte, énergies vertes)

Facilitateurs de solutions vertes

(Technologies vertes, amélioration et gestion de l'efficacité énergétique,...)

Acteurs clés de la transition énergétique

(Grandes sociétés intégrées pétrolières ou minières)



Notre approche illustrée par des cas pratiques



Téléchargez

L'investissement responsable, un facteur clé pour agir

Aujourd'hui, le secteur de la finance apparaît clairement comme un acteur majeur dans la transition écologique et énergétique en répondant notamment à la problématique des fonds insuffisants pour faire face au changement climatique.

Si Carmignac a depuis sa création intégré les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'accent est désormais mis sur notre [engagement](#) à travers le dialogue avec les sociétés afin de les amener vers des solutions plus durables, notre objectif étant d'avoir in fine une contribution positive sur l'environnement et la société. Nous avons développé en ce sens une politique d'engagement spécifique concernant les acteurs clés de la transition impliquant des échanges renforcés et plus réguliers.

Carmignac Portfolio Climate Transition

Un fonds durable visant à relever les défis du changement climatique

[cliquez ici](#)



Carmignac Portfolio Climate Transition A EUR Acc

ISIN: LU0164455502

Indicateur de risque

L'indicateur peut varier de 1 à 7, une catégorie 1 correspondant à un risque plus faible et un rendement potentiellement plus faible et une catégorie 7 correspondant à un risque plus élevé et un rendement potentiellement plus élevé. Une catégorie 4-5-6-7 implique une forte à très forte volatilité, impliquant des fortes à très fortes variations de prix pouvant entraîner des pertes latentes à court terme.

Durée minimum de placement recommandée



Risques Principaux

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur :

RISQUE DE CONTREPARTIE : Risque de subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

RISQUES LIÉS À LA CHINE : Risques spécifiques liés à l'utilisation de la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect et autres risques liés aux investissements en Chine.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Risque d'impact des dérèglements de marché ponctuels sur les conditions de prix auxquelles un OPCVM sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

Risques inhérents :

RISQUE ACTION : Risque que les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société impactent la performance.

RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES : Risque de baisse de la valeur liquidative due à la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur.

RISQUE DE CHANGE : Risque lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation de l'OPCVM.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : Cette part/classe ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. Vous risquez de ne pas récupérer l'entièreté de votre capital investi.

Pour plus d'informations sur les risques de la part/classe, vous devez vous référer au prospectus et plus particulièrement à la section « Profil de risque » ainsi qu'au document d'information clé pour l'investisseur.

Ceci est un document publicitaire à destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique. Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. " Carmignac " est une marque déposée. " Risk Managers " est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion. Echelle de risque du DICI/KIID (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le DICI (Document d'information clé pour l'investisseur). Le prospectus, le DICI, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le DICI doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le DICI avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfm.be. En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part. Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676 CARMIGNAC GESTION Luxembourg, City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549